



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 30 avril 2026**

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 30 avril 2026

D/2026-014

Aujourd'hui, jeudi 30 avril 2026, à 9 heures 40, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Ariane ARY**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames ARY, CASSOU-SCHOTTE, FAHMY et OKOU et Messieurs BOUSQUET et MABIALA

Etaient en visioconférence :

*A titre de suppléants :*

Mesdames DOULUT et LE BOULANGER et Monsieur CLEDEL

Etaient excusés :

Mesdames AUDOIT, BICHET, FABRE, MARCHES, AIT KEDDOUR et Messieurs ADAM et LASSALLE-BAREILLES



***SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC***

**D / 2026-014**

***Commission Permanente d'Appel d'Offres  
Election des Membres - Décision***

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L1414-2 et L1414-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) les marchés passés selon une procédure formalisée au sens du code la commande publique ainsi que leurs avenants entraînant une augmentation d'un montant global supérieur à 5% sont respectivement attribués par la Commission d'appel d'offres (CAO) et soumis à son avis.

L'article L1411-5 du CGCT dispose que la commission d'appel d'offre d'un établissement public est composée de la Présidente ou de son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En application des dispositions du CGCT, je suis donc Présidente de droit de cette commission et je vous invite à procéder à l'élection au scrutin secret des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offre pour la durée du présent mandat selon les propositions suivantes :

Membres titulaires :

Pour BORDEAUX

- Anne FAHMY
- Christophe ADAM

Pour MERIGNAC

- Sylvie CASSOU-SCHOTTE
- Prefmandh MABIALA
- Preslia OKOU

Membres suppléants

Pour BORDEAUX

- Catherine FABRE
- Claudine BICHET

Pour MERIGNAC

- Aurélie DOULUT
- Amélie AUDOIT
- Emilie MARCHES

Les Conseillers Syndicaux ainsi élus seront appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres dont l'installation interviendra sous la présidence de Madame ARY Ariane dans les huit jours qui suivent cette élection.

Voix pour : 8  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 30 avril 2026**

**La Présidente,**

Ariane ARY

